

# Seine-Saint-Denis



## État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

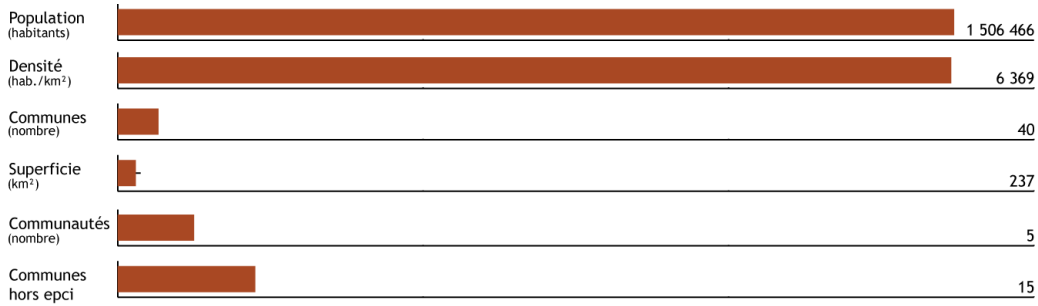
**26 mai 2011**

**Situation inchangée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 :**

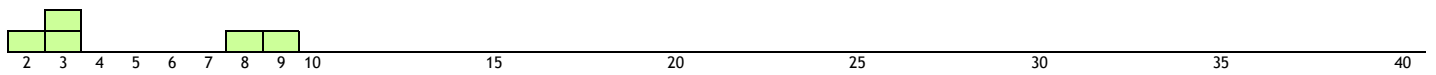
- Le nombre de communautés est identique.
- Le nombre de communes par communauté est identique.
- La population des communautés connaît quelques évolutions, à la marge.

# Les données

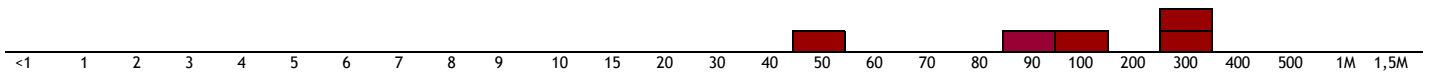
## Caractéristiques du département



## Nombre de communes par communauté



## Population par communauté (en milliers d'habitants)

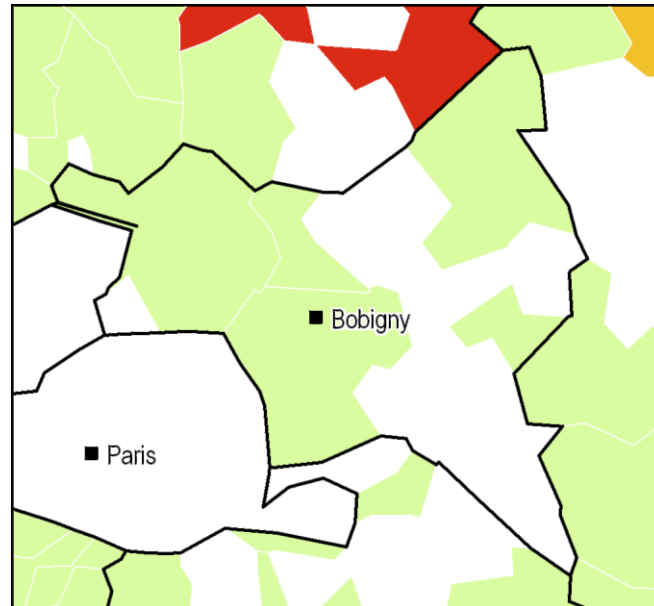


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
2	1
3	2
8	1
9	1
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>

Population/Communauté	
Population	Communautés
50 à 60 000	1
90 à 100 000	1
100 à 200 000	1
300 à 400 000	2
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>

## Les territoires

Nombre de communes par communauté



- 20 et plus
- 15 à 19
- 10 à 14
- Moins de 10

### Commentaires

#### Caractéristiques de la trame intercommunale

Le département est caractérisé par un faible nombre de communautés, de petite taille :

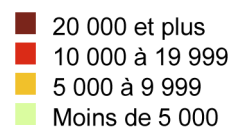
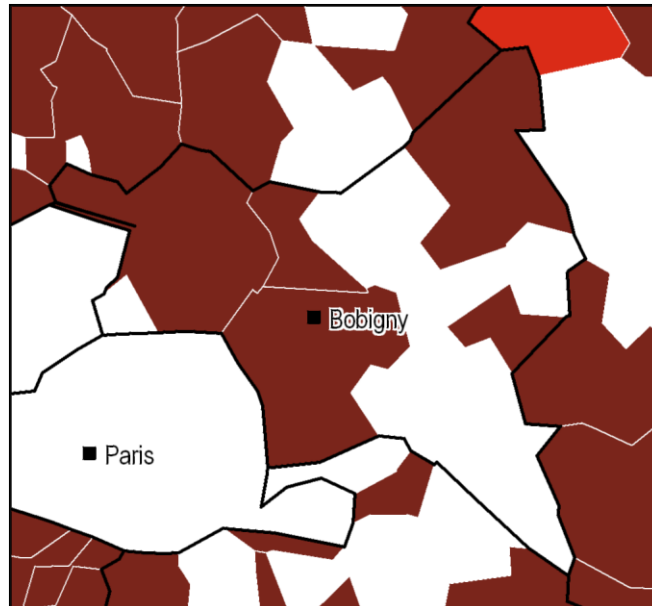
- Toutes comptent moins de 10 communes.
- 3 communautés sur 5 (soit 60,00 %) comptent moins de 5 communes (CA de l'Aéroport du Bourget : 3 communes, CA Plaine de France : 3 communes, CA de Clichy-sous-Bois - Montfermeil : 2 communes).

#### Comparaison avec les départements voisins

- Situation analogue dans la plupart des territoires riverains.

## Les territoires

Population par communauté



### Commentaires

#### Caractéristiques de la trame intercommunale

Compte tenu des spécificités du territoire départemental, chacune des communautés rassemble un nombre élevé d'habitants :

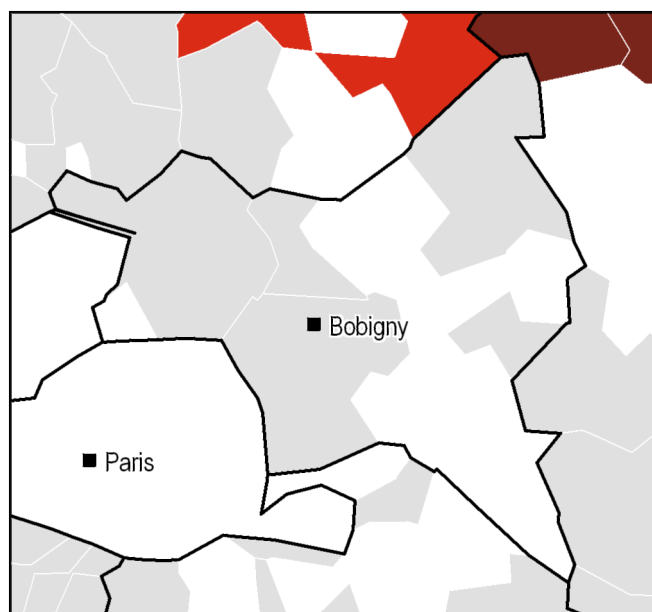
- Toutes comptent au moins 50 000 habitants.
- 3 communautés sur 5 (soit 60,00 %) comptent au moins 100 000 habitants (dont la CA Plaine de France).
- 2 communautés comptent au moins 200 000 habitants : CA Est Ensemble, CA Plaine Commune.

#### Comparaison avec les départements voisins

- Population de même importance dans les communautés proches (20 000 habitants et plus).

## Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



- Territoire discontinu
- Territoire comprenant une enclave
- Territoire discontinu avec une enclave
- Autre territoire

### Données

Territoire discontinu	0
Territoire comprenant une enclave	0
Territoire discontinu avec une enclave	0
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	30
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	27
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	15
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	15

### Evolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

#### Entre 2006 et 2009

Création de communautés :

- 3 communes ont constitué la CA de l'aéroport du Bourget : Le Bourget, Drancy, Dugny.

#### Entre 2009 et 2010

Création de communautés :

- 9 communes ont constitué la CA Est Ensemble : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Le Pré-Saint-Gervais, Romainville.
- 3 communes ont constitué la CA Plaine de France : Sevran, Tremblay-en-France, Villepinte.

Transformation de communautés :

- La CC de l'Aéroport du Bourget a été transformée en communauté d'agglomération.

#### Entre 2010 et 2011

- Aucune.

#### Répartition des communes « isolées »

- Hormis Saint-Ouen, elles sont concentrées dans la partie Est du département.

## **Communes ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre**

AULNAY-SOUS-BOIS  
LE BLANC-MESNIL  
COUBRON  
GAGNY  
GOURNAY-SUR-MARNE  
LIVRY-GARGAN  
NEUILLY-PLAISANCE  
NEUILLY-SUR-MARNE

NOISY-LE-GRAND  
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS  
LE RAINCY  
ROSNY-SOUS-BOIS  
SAINT-OUEN  
VAUJOURS  
VILLEMOMBLE

À partir des données transmises par la préfecture en 2006  
Le schéma départemental d'orientation de l'intercommunalité en Seine - Saint-Denis  
Lettre du 20 décembre 2006

### **État des lieux**

- Deux groupements à fiscalité propre (taxe professionnelle unique) : CA de Clichy-sous-Bois-Montfermeil et CA « Plaine Commune ».
- Une communauté de communes entre Le Bourget et Drancy.

### **Les propositions**

#### **· Le schéma souhaitable**

- Extension de la CA Clichy-sous-Bois-Montfermeil à d'autres communes (Le Raincy, Livry-Gargan, Gagny, Vaujours, Coubron, Les Pavillons-sous-Bois) constitutives du bassin d'habitat de l'Est du département. A ce jour, pas de consensus local pour cette extension. Par ailleurs, l'antagonisme actuel persistant entre Clichy-sous-Bois et Montfermeil empêche la communauté de porter de véritables projets d'intérêt communautaire.
- CA « Plaine-Commune » : adhésion de Saint-Ouen prolongement naturel du projet communautaire. Elle semble actuellement plus tournée vers les Hauts-de-Seine ou Paris.
- Extension de la CC du Bourget-Drancy.
- Association des collectivités territoriales de l'est parisien (ACTEP) : la création d'une communauté d'agglomération sur une partie de son territoire en Seine-Saint-Denis (Bagnolet, Bondy, Gournay-sur-Marne, Montreuil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Noisy-le-Sec, Romainville, Rosny-sous-Bois) pourrait être envisagée.
- Berges du canal de l'Ourcq entre Pantin et Bondy : La création d'une intercommunalité pourrait concerner les communes de Pantin, Bobigny, Bondy, Noisy-le-Sec et Romainville. Cela permettrait, au regard de ces enjeux lourds de requalification, de susciter une dynamique commune de nature à créer un nouveau pôle de développement.
- Plaine de France autour de Roissy : les communes d'Aulnay-sous-Bois, Sevran, Villepinte et Tremblay-en-France forment un ensemble très cohérent et équilibré qui a tout intérêt à se mobiliser à partir de la dynamique créée par la plate-forme de Roissy, l'aménagement au Sud de la zone d'activités internationale et l'extension du parc des expositions.
- Bords de Marne et le plateau d'Avron : les communes de Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Gournay-sur-Marne et Noisy-le-Grand, ainsi que le secteur du plateau d'Avron constituent des zones de rapprochement à étudier. Toutefois, une telle réflexion est actuellement entravée par la crise survenue au sein du syndicat d'aménagement et d'équipement du cours moyen de la Marne (SAECOMMA).

#### **· Schéma possible à moyen terme**

Pour l'instant, toutes les conditions, requises pour la mise en oeuvre du schéma souhaitable, ne sont pas réunies. Aussi, il convient d'envisager les modalités susceptibles d'être appliquées à moyen terme.

- Projet de communauté d'agglomération dite « du Belvédère » (Bagnolet, Les Lilas, Le Pré Saint-Gervais, Romainville).
- Syndicat d'Équipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA) regroupe les communes d'Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte. Les maires des communes membres souhaitent renforcer leur coopération. La transformation en communauté d'agglomération pourrait, de ce fait, être envisagée par association d'autres communes.

Il convient de souligner de manière plus générale que, jusqu'à présent, les réunions de la commission départementale de coopération intercommunale rencontrent très peu de succès auprès de ses membres.

Par ailleurs, le dossier de l'intercommunalité en Seine-Saint-Denis est susceptible de connaître des évolutions nouvelles en raison du projet annoncé relatif au « Grand Paris ».